



Rue de l'Hôtel de Ville, 1 5530
Yvoir
Tél: 082/ 61 03 10



PCDR – Rapport de la réunion plénière de la CLDR
du 13 février 2017

| | |
|--|------------------------------|
| Présents : 12 membres de la CLDR/34 (dont 11 membres votants) | Absents/excusés : 22 membres |
|--|------------------------------|

| | | Présents | excusés | absents | | | Présents | excusés | absents |
|--------------|--------------------------|----------|---------|---------|---------------|---------------------|----------|---------|---------|
| Prénoms | Noms | | | | Prénoms | Noms | | | |
| Bertrand | CUSTINNE | X | | | Thierry | LANNOY | | X | |
| Effectifs | | | | | Suppléants | | | | |
| Prénoms | Noms | | | | Prénoms | Noms | | | |
| Marcel | COLET | X | | | Etienne | DEFRESNE | | X | |
| Julien | ROSIÈRE | | X | | Jean | QUEVRIN | | | X |
| Laurent | GERMAIN | X | | | Marie-Bernard | CRUCIFIX- GRANDJEAN | | | X |
| Catherine | VANDE WALLE – FOSSION | X | | | Patrick | EVARD | X | | |
| Effectifs | | | | | Suppléants | | | | |
| Prénoms | Noms | | | | Prénoms | Noms | | | |
| Marc | DE WIL | | X | | Jean-François | PINGET | | | X |
| Philippe | BASIAUX | | | X | Christine | BOMBARDA | X | | |
| Eric | DARAS | | X | | | | | | |
| | | | | | Chantal | RESIMONT | | X | |
| Sébastien | BODART | X | | | Benoît | LENOBLE | | | X |
| Jean-Marie | FLAMEY | | X | | Philippe | DEPPE | | | X |
| Marie-France | LIBOIS | | X | | Daniel | ELIAS | X | | |
| Marcelle | LEJEUNE | | X | | | | | | |
| Axel | BLANCKAERT | | | X | Cédric | COMPERE | X | | |
| Chantal | LAVERDISSE | | X | | Thierry | LESSIRE | | | X |
| Laurence | DAFFE | | X | | | | | | |
| | | | | | Francine | MARLAIR | X | | |
| Daniel | BOUSSIFET | | | X | | | | | |
| Anne | VANDENABEELE | X | | | Bruno | SCHIMP | | | X |
| Patricia | CARLY | X | | | Edith | GODEFROID | | | X |

Le rapport annuel est présenté par **M. Custinne**. Voici, chapitre par chapitre, les différents commentaires :

Chapitre 1 :

Page 4 : Le point « Maison des Associations de Godinne » génère une remarque de **M. Evrard** au sujet du paragraphe suivant : « *Il faudra nécessairement se revoir en 2017 pour trouver le compromis idéal étant entendu que l'on doit tendre vers l'idéal mais qu'y parvenir est sans doute très difficile si pas impossible (car il est peu probable qu'un seul bâtiment suffise à rencontrer tous les besoins).* »

La tournure de la phrase pose question car celle-ci pourrait être interprétée de façon négative et laisser sous-entendre que le projet ne verra pas le jour.

M. Custinne prend acte et la phrase sera à nouveau réfléchiée pour éviter toute équivoque.

Chapitre 2 :

Page 11 : Concernant la 3^{ème} convention-exécution : « Revitalisation du cœur de vie du village de Purnode », **M. Evrard** insiste sur le fait que la circulation des poids lourds ainsi que le sens de circulation devront bien être pris en compte au niveau de la rue Pont de Bayenne lors de la phase de réalisation des travaux.

M. Custinne propose que cela soit discuté au sein d'une prochaine CLDR. Il ajoute qu'il faudra de toute manière adopter un règlement complémentaire de roulage qui a déjà été discuté avec M. Duhot (du SPW)

Page 13 : Concernant la 5^{ème} convention-exécution : « Vicigal ». **M. Evrard** estime que la CLDR devrait prendre position sur le fait que les aménagements prévus au sein de la convention-exécution pour la rue du Redeau et Blacet ne sont à ses yeux pas suffisants.

Les propositions du GAL concernant cette zone devraient, selon M. Evrard être améliorées en terme de dispositif. La sécurisation des usagers piétons et cyclistes ainsi que la circulation automobile sont en effet très problématique sur ces voiries de plus, les dispositifs prévus ne sont pas très esthétiques. La liaison « Vicigal » se terminant à Yvoir, les Patrimoines naturels et historiques pourraient être mis à l'honneur (Pierres des carrières...). Un autre parcours pourrait également être plus adéquat : orienter la liaison Vicigal vers le viaduc du Chemin de fer.

M. Custinne informe les membres que la convention-exécution ayant été signée par le Ministre, les subsides sont arrêtés. Il faut donc a priori rester dans ce cadre budgétaire. Ceci étant, il est prévu de s'entretenir avec le futur bureau d'études sur la proposition. Un contact sera pris en ce sens avec la DGO3 et le cabinet du Ministre de la ruralité (voire du Patrimoine) pour sonder si un subside complémentaire peut être envisagé (avec, en cas d'accord, une mission complémentaire/ajustée pour le bureau d'étude).

Tout le monde s'accorde pour que cette suggestion soit insérée dans la partie 3 du rapport annuel et pas la 2^{ème}.

Page 14 : **M. Evrard** demande que le point : T/ T.1 : « Schéma de Structure Communal » soit supprimé du tableau.

M. Custinne prend acte et confirme.

Page 15 : Au point 1/ 1.1 phase b, ajouter que ces travaux sont prévus dans le cadre du « Plan d'Investissement Communal »

Page 16 : Au point 2/ 2.1 « Maison rurale de Godinne » au commentaire : « 2016 : réunion du GT avec les associations en date du 24 mai. 2 propositions sont retenues : La Salle des Kayaks et le presbytère. Celles-ci seront analysées et chiffrées courant 2017 par le service technique. »

M. Evrard s'interroge au sujet des propositions. Il n'a pas eu d'écho à ce sujet et demande qui des associations ou de la Commune va proposer un avant-projet ?

M. Bodart précise que lors de la dernière réunion du groupe de travail, les représentants communaux sont venus avec une proposition et les associations (qui s'étaient concertées au préalable) sont également arrivés avec une autre solution ; et ce, sans s'informer l'un l'autre des démarches. Au point où la réunion a, à un moment tourné à la confrontation des deux projets imaginés. Il suggère en outre que la poursuite des réflexions se fasse de manière bien plus transversale.

Il estime également que la maison des kayaks n'est pas adaptée à l'accueil futur du Patro de Godinne ; en admettant par ailleurs que les locaux du Patro ne peuvent répondre non plus à l'ensemble des besoins en raison du planning des occupations ; hypothèse que M. Evrard soutient aussi même si ça mérite d'être réfléchi minutieusement.

Il pose aussi la question de savoir si une fiche reprenant tous les désidératas des deux groupes de travail a été rédigée. **M. Custinne** l'informe que **M. le Bourgmestre** en a réalisée une.

M. Germain estime que, comparé à d'autres associations Godinnoises concernées par le futur espace d'accueil, le Patro doit disposer fréquemment d'un bâtiment, leurs membres se réunissant tous les samedis.

M. Van de Walle-Fosson, réagit en soulignant que si le futur espace d'accueil est réservé au Patro tous les samedis, les autres associations seront « pénalisées » ce jour de la semaine...

M. Evrard revient quant à lui sur l'urgence de changement de local pour le Patro, le bâtiment actuel étant pratiquement à l'état de « ruine ». Il fait part de son scepticisme sur l'idée d'investir, que ce soit pour le patro ou la maison rurale, dans un tel état de délabrement.

M. Bodart estime que tant que rien n'a été chiffré, il est de toute manière prématuré d'avancer dans la discussion ; ce que confirme M. Custinne qui renvoie la discussion au G.T. qui se réunira dans le courant de l'année, une fois que les estimations des travaux seront connues.

M. Colet souligne que la salle du kayak, bâtiment communal, devra de toute façon être rénové que ce soit dans le cadre du PCDR ou non.

M. Evrard demande qu'une nouvelle réunion du Groupe de Travail du Bourgmestre soit planifiée et inscrite au point 2.1 de la P 16 du rapport.

M. Bodart informe qu'un courrier a déjà été envoyé au Bourgmestre pour solliciter cette réunion.

Page 14 : Au point 2.14 : « *Audit énergétique de l'ensemble des bâtiments publics en vue d'améliorer leur performance énergétique* ». **M. Evrard** demande que l'information concernant la signature de la Convention des Maires au sein de la Commune soit ajoutée en commentaire.

Page 17 : **M. Elias** demande que le parc à vélos soit bien réalisé dans le cadre du projet 2.15 « Bords de Meuse ».

Page 18 : Au point 3.3.4 « Création d'une vitrine des produits du terroir et du label "Saveur et terroir" ». **Mme Van de Walle-Fosson** interroge les Échevins sur la tenue ou non d'un marché artisanal à Yvoir.

M. Colet confirme que ces marchés artisanaux auront bien lieu. Ceux-ci se tiendront les 3èmes vendredis du mois et rassembleront des producteurs locaux. L'organisation de ce marché est en cours de finalisation.

Chapitre 3 :

M. Custinne interroge les membres au sujet **du déroulement des réunions** et des **outils organisationnels actuels de la CLDR**. Y a-t-il des améliorations à faire sur certains points ?

M. Elias évoque la problématique de la **fréquentation régulière des membres aux réunions**. Le taux de participation des membres aux réunions n'est pas exceptionnel. La question des outils de participation qui pourraient être instaurés est donc évoquée afin de tenter de remédier à ce constat. Il propose que les **convocations** soient envoyées **via courrier postal**. Il suppose que les envois par mail ne sont pas toujours consultés et ont peut être moins d'impact qu'une lettre officielle. **M. Custinne** confirme que ce type d'envoi pourra être instauré dès la prochaine convocation.

M. Custinne demande également l'avis des membres sur l'outil mis en place en 2016 au travers des **notes de synthèse** envoyées en amont de chaque réunion. Les membres estiment que cela permet d'avoir une vue claire et détaillée sur les points à l'ordre du jour. Cet outil peut également servir de « levier » à la participation étant entendu que cela rend l'ordre du jour plus transparent voire « attrayant ». Cet outil **doit donc être maintenu**.

Mme Van de Walle-Fosson estime qu'avant de parler d'outils d'aide à la participation, il faudrait **connaître les raisons** concrètes qui font que certains membres ne viennent pas ou plus régulièrement. Il faudrait donc **réfléchir** simultanément **à des outils favorisant la participation**, mais également à « comment » fédérer les acteurs. **Mme Vandenebeele** pense qu'un **courrier expliquant les valeurs, missions et l'historique** du PCDR pourrait « remotiver. »

Autre suggestion : **D'autres sujets plus 'thématiques'** pourraient être proposés par les membres à l'occasion.

M. Evrard souligne que pour les nouveaux membres, il est parfois difficiles de se sentir impliqués dans des projets qui ont été définis avant leurs arrivées et que ces membres n'ont donc pas « porté » ni construit des projets sur lesquels ils doivent cependant remettre un avis.

Un autre facteur pouvant expliquer une baisse de fréquentation/motivation serait le délai de réalisation des projets. La **procédure administrative** étant **lourde**, il faut parfois entre 4 à 5 ans pour voir un projet aboutir. D'un point de vue externe citoyen et même si ces délais sont justifiés par les méandres administratifs, cela peut démotiver.

Mme Vandenaabee précise que cela est peut-être dû au fait que ce sont principalement des « gros projets » qui sont à ce stade prévus au sein du PCDR d'Yvoir. **L'insertion de « petits » projets** à l'agenda pourraient peut-être être terminés plus vite et donc re-nourrir la confiance.

M. Custinne comprend. Il fait cependant part de la remarque reçue de Mme Kaisin lors de la réunion de coordination du 3 février dernier pour la Maison rurale de Mont. Au vu des dernières demandes de conventions-exécutions introduites et du budget DDR, il va falloir ralentir l'introduction de nouvelles demandes car sur le plan régional, il en faut « pour tout le monde ». Il ajoute que des petits projets, il y en a eu, soit via des conventions-exécutions (le carrefour de Dorinne, les portes de villages) soit via d'autres mécanismes (borne numérique à Spontin, ...).

Il rappelle aussi que peu importe le budget ou la taille d'un dossier, la procédure PCDR reste la même (et donc sa lourdeur...) et que, si c'est déjà difficile d'accepter la longueur de « gros dossiers », attendre plusieurs années et mobiliser des agents pour des projets de quelques milliers ou dizaines de milliers d'euros le sera d'autant plus. L'attente risquant de nous coûter peut-être plus chère que le subside escompter. En bref, c'est quelque chose à analyser au cas par cas mais l'idée mérite d'être réfléchie.

Chapitre 4 :

Aucune remarque

Chapitre 5 :

M. Custinne informe les membres au sujet du développement du portail de la vie associative. Le Développement rural en la personne de Mme Kaisin nous a informés que le PCDR ne subsidierait pas ce genre de projet, celui-ci étant purement « informatique ». Il faudra trouver d'autres pouvoirs subsidiaires ou le réaliser sur fonds propres.

Il propose dès lors de modifier le planning validé en décembre en retirant des objectifs de convention la 7^{ème} liée à ce projet, tout en précisant qu'elle reste dans les projets PCDR à réaliser cette année.

D'une manière générale, **M. Evrard** estime regrettable que l'ordre initial d'introduction des demandes de conventions-exécutions continue à être régulièrement modifié.

M. Custinne est conscient de ce constat mais il rappelle que les priorités validées dans le PCDR initial comprennent des projets qui sont finançables via le développement rural et que d'autres pas ; que des projets avancent plus vite que d'autres et que l'objectif est d'en réaliser un maximum (en fonction des urgences ou des opportunités) sur l'ensemble des 10 années de programmation, quel que soit l'ordre.

M. Evrard dit avoir entendu des « bruits » négatifs concernant la réunion de coordination du 03 février dernier au sujet de la Maison de Mont et voudrait savoir si la future convention BEP convient aux responsables du développement rural.

M. Custinne explique qu'il n'y a aucune objection régionale sur le fond du projet ni sur le budget mais que le PCDR nécessite une procédure bien spécifique qui n'est pas tout à fait celle que proposait le BEP. Il n'est pas question de remettre en cause ni le projet ni le montage de celui-ci en collaboration avec le BEP mais tout simplement d'ajuster la méthode de travail proposée par celui-ci aux normes du SPW. Les adaptations sont d'ailleurs en cours en concertation avec le BEP et la commune et le consensus devrait être prochainement trouvé pour avoir une formule économique, efficace et conforme.

M. Custinne souligne que toutes les remarques évoquées ci-dessus seront reprises dans le rapport annuel PCDR 2016 et que le rapport définitif sera communiqué aux membres de la CLDR dans la foulée de son approbation par le Conseil communal prévue le 13 mars prochain.

2. Approbation du PV de la réunion du 20 décembre 2016.

Le PV est approuvé à l'unanimité et sans remarque.

3. Etat d'avancement des autres dossiers - information

1ère convention-exécution : Aménagement d'une liaison piétonne et liaison cycliste entre le CHU et le Centre du village de Mont :

M. Colet indique qu'ils débuteront en mars 2017 et devraient durer 80 jours si rien ne vient entraver le bon déroulement de ceux-ci.

3ème convention-exécution : Revitalisation du coeur de vie du village de Purnode :

M. Colet précise qu'il attend un retour des entreprises à qui les marchés ont été attribués. De plus la Société Wallonne des eaux devra prochainement remplacer la conduite de la rue du Pont de Bayenne. Les travaux ne pourront donc pas être réalisés en mémé temps. Le début est prévu pour Mai 2017. Si tel est le cas, ceux-ci se dérouleront en 3 phases.

- T1 : Les travaux à réaliser devant le patronage
- T2 : Les travaux de finalisation de la cour de la Brasserie
- T3 : Les travaux dans la partie supérieure de la rue.

Les travaux devront impérativement être terminés pour l'été 2018 car la Brasserie aimerait des « Portes ouvertes » à l'occasion de ses 160 ans en août-septembre.

Dossier « Berges de Meuse »

M. Custinne fait le point sur le montant des subsides de la réunion ayant eu lieu en date du 9 février.

Le projet de Houx serait subsidié à 100% par la DGO1 (la commune devrait prendre en charge 50% des frais d'assistance à maîtrise d'ouvrage du BEP, soit environ 7.200 euros).

Pour Godinne, rien n'est totalement figé mais les subsides seraient à solliciter via un appel à projet du Commissariat Général au Tourisme (+/- 60% de subsides). L'étude serait prise en charge par la Province via le partenariat Province-Commune et l'AMO serait financée conjointement par le BEP et la commune.

Les budgets prévisionnels pour l'ensemble de ces deux dossiers avoisinent le million d'euros dont 160.000 à charge de la commune.

Il faut vérifier si le projet de Godinne peut être étendu à l'ensemble de la zone et amélioré. -> à voir avec le BEP.

Il faut aussi voir si un subside PCDR est possible pour le solde à charge de la commune.

Le GT de la CLDR à ce sujet sera invité à émettre ses suggestions dans le cadre de l'étude si le Collège confirme son intérêt pour le projet. Et il faudra aussi voir dans quelles mesures on peut conjuguer celui-ci avec le reste de la fiche-projet bords de Meuse. Le GT se réunira dans les prochaines semaines, dès qu'on en sait un peu plus.

Au niveau de la composition de ce Groupe de travail « Berges de Meuse » il faut ajouter aux membres déjà connus : Sébastien Bodart, Cédric Compère et Laurent Germain.

4. Divers

M. Colet invite les membres à visiter, en compagnie du Ministre Collin, la Brasserie du Bocq le vendredi 24/02 à 15h30 et à participer à la réunion d'information aux riverains en date du 8 mars à 19h30 au Patronage de Purnode.